



Un NOUVEL ENJEU pour Habitat Jeunes



**ACCUEILLIR ET
ACCOMPAGNER**

**les jeunes de
l'Aide Sociale
à l'Enfance
en résidence
Habitat Jeunes**

REMERCIEMENTS

MERCI aux équipes socioéducatives du réseau Habitat Jeunes Occitanie pour leur participation active à cette année de travail, pour la richesse des échanges et des interventions

MERCI à **Pascale Fairise**, ex-responsable du pôle Habitat Jeunes de l'UCRM pour son intervention sur l'Aide Sociale à l'Enfance et le réseau Habitat Jeunes

MERCI à **Marie Cassagnes**, formatrice indépendante et travailleur social sur *"L'accompagnement des mineurs non accompagnés et des jeunes réfugiés : notions en droit des étrangers"*

MERCI à **Jonas Roisin**, psychologue clinicien, animateur de supervisions et formateur en psychologie clinique interculturelle pour son intervention *"Accompagnement psycho éducatif des mineurs non accompagnés"*



MERCI aux CAF de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Tarn, de l'Aude, du Gers, du Lot, de l'Aveyron, du Tarn et Garonne, d'Ariège, des Pyrénées Orientales et des Hautes-Pyrénées pour leur soutien à cette action d'animation de réseau en direction des équipes socioéducatives du réseau Habitat Jeunes Occitanie.



MERCI à la Région Occitanie pour son soutien aux actions d'animation du réseau Habitat Jeunes Occitanie



MERCI à l'Etat pour son soutien aux actions d'animation du réseau Habitat Jeunes Occitanie



©Habitat Jeunes en Quercy

SOMMAIRE

OBJECTIF en page 2

CONTEXTE ET ENJEUX en pages 3 et 4

QUESTION DE PROJET HAJ en pages 5 et 6

MNA EN HAJ TOUR D'HORIZON en page 7

QUESTIONS DE DROIT en pages 8, 9 et 10

PARCOURS D'EXIL en pages 11 et 12

STRATEGIES D'ACCULTURATION en pages 13 et 14

INTER-CULTURES en page 15 et 16

ETHNOPSYCHIATRIE en page 17

ADOS SANS FAMILLE ? en page 18

OBJECTIF

Ce document, synthèse d'un an de travail sur l'accueil des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans les résidences Habitat Jeunes d'Occitanie, est un outil, à la fois informatif et pédagogique (mais non exhaustif), à destination des équipes de professionnels du réseau Habitat Jeunes.

Notre objectif est de donner quelques pistes de réflexions, quelques informations et conseils élémentaires (mais non moins fondamentaux) afin d'accueillir et d'accompagner au mieux les jeunes de l'ASE, et plus spécifiquement les Mineurs Non Accompagnés (MNA), dans le réseau Habitat Jeunes.

Face à la diversité de notre réseau (taille des structures, typologie des logements, nombre de jeunes logés, diversité des équipes de professionnels, autres activités pratiquées au-delà d'Habitat Jeunes), nous avons souhaité nous adresser à l'ensemble des résidences qui, selon leur profil, pourront adapter le contenu de ce document à leurs propres spécificités.

Tout au long de ce document, un fil rouge est toujours présent : Habitat Jeunes. Mixité, laïcité, respect des différences, autonomie et citoyenneté, autant de nos caractéristiques fondamentales sur lesquelles s'appuie l'accueil des jeunes MNA, comme de tous les jeunes.

Contribution à la journée nationale de travail sur l'accueil des MNA, mai 2019

"Je considère que ce public fait partie du public Habitat Jeunes"...

Par son STATUT, ses BESOINS, ses CONTRIBUTIONS, notre MISSION et le CONTEXTE...

"Ce sont des jeunes en mobilité et les phénomènes de migration ne feront que s'amplifier."

"En tant qu'acteur Habitat Jeune, nous devons être vigilants sur..."

Lâcher sur nos VALEURS, bafouer notre PROJET, abandonner nos MODES d' ACTION, céder à la PRESSION des institutions

"D'être réduit à une logique d'opérateurs (...) De les fondre dans la masse en oubliant d'individualiser leur suivi."

CONTEXTE ET ENJEUX

C'est à la fin des années 1990 qu'apparaît en France une « nouvelle figure » juvénile de la migration internationale : les Mineurs Isolés Etrangers. L'arrivée et la situation de ces jeunes suscitent de nombreuses questions et débats. Qui sont-ils ? Comment viennent-ils et pourquoi ? Sont-ils vraiment mineurs ? Petite délinquance et/ou situation d'exploitation, ils sont en errance et la fuite est souvent leur principale réaction face à leur placement en foyer et leur audience dans les tribunaux.

Il faudra attendre les années 2000 pour que l'acceptation juridique du mineur migrant soit reconnue. Le MIE (Mineur Isolé Etranger), âgé de moins de 18 ans, de nationalité étrangère doit être sans référent parental ou légal sur le territoire. En référence à l'article 375 du code civil, il est alors considéré comme mineur en danger et relève de la prise en charge des services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance. Certains départements, où ils arrivent en grand nombre, se retrouvent confrontés à une problématique financière liée au coût de leur accueil et en appellent alors à la responsabilité de l'Etat. Ce dernier est notamment sommé d'intervenir afin d'identifier au mieux la situation du mineur avant son orientation.

Le 7 mars 2016, les MIE sont devenus des MNA afin d'être en adéquation avec la directive européenne mettant l'accent sur *'la protection de l'enfance avant toute chose'*. Ce changement sémantique correspond à la volonté gouvernementale d'un objectif de péréquation d'accueil entre les départements. Une clé de répartition est fixée par décret, elle tient théoriquement compte du flux de nouvelles demandes de prises en charge et du nombre de mineurs déjà accueillis par département. De fait, la question des MIE a pris une nouvelle dimension avec la crise migratoire et huit départements voient arriver sur leur territoire la grande majorité des désormais MNA.

Aujourd'hui, il existe presque toujours autant de politiques d'accueil et d'organisation de la protection de l'enfance que de départements en France. Certains d'entre eux restent particulièrement réticents à accueillir des MNA, arguant qu'ils engorgent les dispositifs de protection de l'enfance, déjà saturés. Pourtant, les MNA en France ne représentent que 6 à 7% du nombre d'enfants en danger nécessitant une prise en charge par la protection de l'enfance. C'est plutôt la rapidité avec laquelle leur nombre a augmenté qui crée parfois des tensions. Ainsi, en 2002, ils auraient été 2500, 7000 en 2012 et 18000 en juin 2017 (pris en charge par les départements, y compris Outremer, pour cette dernière estimation).

Contribution à la journée nationale de travail sur l'accueil des MNA, mai 2019

"En tant qu'acteurs Habitat Jeunes nos atouts dans l'accueil de ce public sont"...

Nos VALEURS, nos ACTIVITES, nos
COMPETENCES, notre RESEAU, nos
APPROCHES

*"Notre capacité d'innovation
et d'adaptation (...) Notre
forte identification sur le
territoire qui fait ressource
pour le jeune."*

CONTEXTE ET ENJEUX

Quoi qu'il en soit, la situation demeure très inégale entre les départements, tant au niveau du nombre de jeunes accueillis, du suivi qui leur est prodigué et des moyens financiers qui leurs sont alloués. Cette inégalité de positionnement a des conséquences directes sur le quotidien des MNA et sur celui des structures qui les hébergent et les accompagnent, dont le réseau Habitat Jeunes.

Sollicité par les Départements pour accueillir les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance à partir de 16 ou 18 ans (dans le cadre des contrats jeunes majeurs) avec, au maximum, 10% de places qui leur sont réservées, Habitat Jeunes est en effet identifié comme un lieu d'hébergement et d'accompagnement particulièrement adapté à ce public spécifique.

Aujourd'hui, l'enjeu est notamment lié à l'augmentation des demandes du public MNA avec, d'une part, une pression croissante des institutions publiques auprès des structures Habitat Jeunes et, d'autre part, une nécessaire adaptation et formation des équipes socio-éducatives.

Difficultés de communication dues à la barrière de la langue, méconnaissance des codes sociaux et des institutions, traumatismes, complexité du parcours juridique de reconnaissance de minorité et de régularisation demandent un accompagnement spécifique.

Et, parallèlement, le projet social Habitat Jeunes autour des principes de mixité et de laïcité doit être respecté afin de continuer à assurer les missions qui sont les nôtres auprès de tous les jeunes. La complexité de l'enjeu pour le réseau Habitat Jeunes est de les accompagner au mieux, afin qu'ils soient partie prenante du collectif et réalisent leur projet socioprofessionnel ou formatif, mais ce, sans être, ni avoir les moyens, d'un foyer éducatif.

L'accueil des jeunes de l'ASE doit donc se faire en lien étroit avec les partenaires du territoire et les services du Département, afin que chacun assume son rôle auprès d'eux. Il est essentiel de préserver la mixité sociale, socle du projet Habitat Jeunes et levier d'émancipation essentiel pour les jeunes de l'ASE.

Dans ce contexte et face à l'importance de l'enjeu humain, notre réseau prend très au sérieux la problématique de l'accueil des MNA, conscient d'avoir un rôle social à jouer, et les moyens d'y parvenir, mais pas à n'importe quel prix.

Contribution à la journée nationale de travail sur l'accueil des MNA, mai 2019

"En tant qu'acteur Habitat Jeunes nous devons être vigilants sur..."

Notre PROJET, nos QUALIFICATIONS ,
l'ECONOMIE, nos SAVOIR - FAIRE, notre
COMMUNICATION, le JURIDIQUE, les
PARTENARIATS

*"Nos missions dans la
chaîne d'interventions
sociales (...) L'équilibre de
nos publics et le respect de
la mixité."*

QUESTION DE PROJET HAJ

Pour un projet de service à la fois cohérent et rassurant qui valorise les compétences et les savoir-faire des équipes Habitat Jeunes.

Habitat Jeunes et l'Aide Sociale à l'Enfance

La nécessité d'un travail partenarial

En tant qu'unique autorité de tutelle et de financement, chaque Conseil Départemental organise ses propres modalités de prises en charge relevant de la protection de l'enfance. Des différences majeures sont donc constatées entre les départements et notamment au niveau de la répartition des missions avec le référent ASE et du prix de journée. La situation peut encore se compliquer si la résidence Habitat Jeunes accueille des MNA venus de plusieurs départements.

Éléments facilitateurs

- Etablir des conventions de partenariat avec le Conseil Départemental, et notamment sur les quotas et le rôle de chacun, en lien avec les spécificités de chaque résidence Habitat Jeunes et les profils des professionnels qui y interviennent.
- Respecter le principe de mixité dans la limite de 10% de publics ASE, MNA et non MNA
- Limiter le nombre de référents ASE, tout particulièrement lorsque l'ensemble de l'accompagnement est réalisé par la résidence Habitat Jeunes.
- Développer une bonne connaissance mutuelle sur la structure et le fonctionnement entre la résidence Habitat Jeunes et les référents ASE
- Organiser des rencontres régulières entre le référent Habitat Jeunes, le référent ASE et le jeune

Développer des compétences spécifiques

Les principaux objectifs des grands axes de formation/d'information aux équipes

- acquérir des connaissances sur le droit des étrangers
- comprendre les processus de migration et leurs incidences
- adapter le projet individualisé de l'utilisateur en tenant compte de son parcours migratoire
- connaître les mécanismes d'intégration
- travailler sur les rapports éducatifs avec les usagers

QUESTION DE PROJET HAJ

Les MNA et le projet pédagogique HAJ

L'équipe de salariés

Faciliter la cohésion, la dynamique d'équipe et l'expression des difficultés liées aux accompagnements

- Veiller à limiter le nombre de MNA par salarié référent en fonction du degré de suivi et d'accompagnement (et notamment juridique)
- Identifier une personne référente par MNA en charge de répondre à ses demandes ou de l'orienter si nécessaire dans le cas où l'ASE n'est pas en charge de l'ensemble de l'accompagnement des MNA
- Etablir un cadre d'intervention clair entre chaque intervenant auprès des jeunes
- Organiser de façon régulière et/ou à la demande des groupes d'analyse de pratiques
- Veiller à la formation de l'ensemble des professionnels selon leurs besoins
- S'assurer que le référent HAJ soit l'unique interlocuteur pour le jeune
- Formaliser et organiser en amont l'annonce de nouvelles importantes pour le MNA et notamment administratives (par exemple pour une OQTF)
- Mettre en place une graduation d'intervention entre les équipes socioéducatives et la direction selon les situations, avec l'intervention du directeur en soutien au référent HAJ lorsqu'il n'arrive pas à gérer une situation trop complexe et conflictuelle.
- Veiller à ce que les MNA soient témoins de la façon dont la direction valide le rôle et le positionnement de l'équipe socioéducative
- Affirmer le rôle d'autorité légale de l'ASE sur le jeune afin de légitimer la position de l'ASE en tant qu'administrateur supérieur représentant de la Loi

Les MNA

Faciliter leur insertion, veiller à leur bien être physique et psychologique

- Veiller à la mixité sociale des publics dans le cadre de l'accueil en collectif
- Diversifier les formes d'accueil et d'hébergement en collectif et en diffus dans un parcours vers le logement autonome
- Préparer la sortie et le départ en partenariat avec des acteurs locaux extérieurs
- Veiller à la mixité des genres des référents HAJ et/ou intervenants auprès des MNA dans l'équipe socioéducative
- Etre attentifs et sensibiliser le personnel, notamment de nuit, aux éventuels phénomènes de prostitution dans la structure
- Organiser le soin et l'écoute psychologique et/ou psychiatrique des MNA : convention avec un acteur local, mutualisation d'un poste ou embauche d'un psychologue
- Veiller à l'hygiène alimentaire dans le cadre d'une restauration collective et/ou des ateliers cuisine
- Veiller à l'hygiène corporelle et de leur logement en les accompagnant lors des premières courses afin de leur expliquer l'usage des différents produits
- Mettre en place un protocole d'alerte sanitaire pour informer l'ensemble des salariés, y compris d'entretien et de veille de nuit
- Ancrer le jeune dans un dispositif de parcours de soins

MNA EN HAJ

TOUR D'HORIZON

Pour présenter l'état des lieux de l'accueil des mineurs et majeurs pris en charge par l'ASE en 2019 dans les résidences Habitat Jeunes d'Occitanie

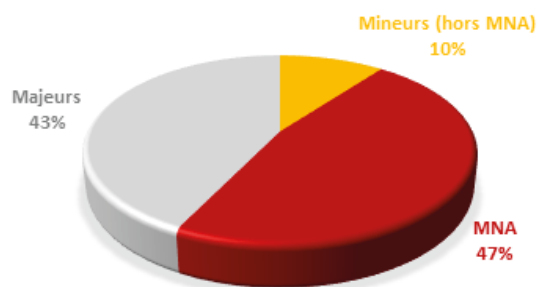
Tour d'horizon REGIONAL

Ce tour d'horizon de l'accueil des jeunes de l'ASE en Habitat Jeunes permet de mettre en exergue, par département, l'importance des enjeux et des problématiques qui se posent aux équipes socioéducatives et aux directions face à l'augmentation des sollicitations des Conseils Départementaux, et notamment sur l'hébergement et l'accompagnement des MNA.

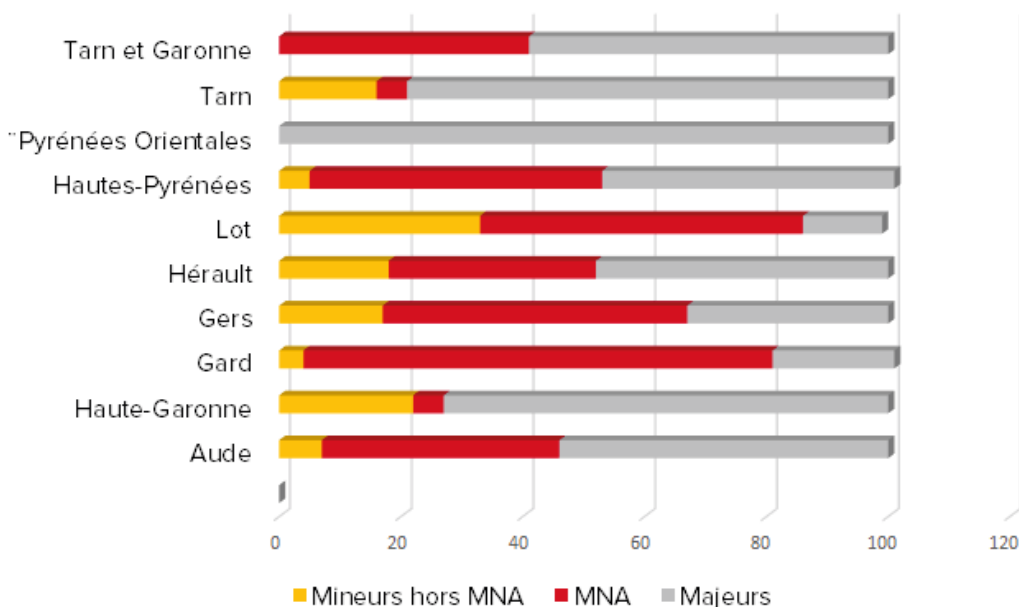
En 2019, environ **700 jeunes** accueillis par l'ASE ont résidé en Habitat Jeunes, soit 9,6% de l'ensemble des jeunes logés cette même année. **57%** des jeunes de l'ASE résidant en Habitat Jeunes sont **mineurs** et **43%** **majeurs**. Parmi les moins de 18 ans, **82%** sont des **MNA**.

Les mineurs non accompagnés représentent donc, en moyenne régionale, **47%** de l'ensemble des jeunes de l'ASE logés en résidence Habitat Jeunes. Cette moyenne n'est qu'indicative, des différences territoriales pouvant être très importantes au niveau départemental.

JEUNES PRIS EN CHARGE PAR L'ASE EN RHJ EN 2019



Tour d'horizon DEPARTEMENTAL des jeunes de l'ASE en résidences Habitat Jeunes



QUESTIONS DE DROIT

Pour rappeler les grandes lignes et possibilités/conditions de régularisation en fonction du motif de l'exil et du temps de prise en charge par l'ASE

La DEMANDE D'ASILE

La reconnaissance du statut de victime

Il est important d'informer le MNA de l'existence de la procédure de demande d'asile et d'en expliquer les conditions et la complexité, même si l'on sait que très peu d'entre eux demanderont l'asile, y compris s'ils peuvent y prétendre. La demande d'asile est en effet une reconnaissance par l'Etat français du statut de victime, reconnaissance qui participe à la (re)construction psychologique du jeune.

La première question à se poser avant de commencer l'accompagnement juridique d'un MNA : relève t-il de la demande d'asile ?

Point de vigilance

Tant que la possibilité d'une demande d'asile n'est pas écartée ne JAMAIS faire une demande de passeport. S'assurer qu'il n'ait pas fait de demande d'asile dans un autre pays.

"Attention: s'agissant des mineurs potentiellement demandeurs d'asile, des démarches auprès des autorités consulaires pourraient être interprétées comme un acte d'allégeance et donc faire échec à une éventuelle demande d'asile. De ce fait, il faut les proscrire en cas de demande d'asile et c'est l'OFPRA qui se chargera de reconstituer l'état civil de l'intéressé après que le statut de réfugié lui a été reconnu." www.infomie.net

Les critères qui permettent de prétendre au statut de réfugié : donne droit à une carte de résident de 10 ans

Le fait d'être menacé ou persécuté dans son pays d'origine, ou en passe de l'être en raison de :

- ses opinions politiques
- sa religion
- son orientation sexuelle
- sa nationalité
- son appartenance ethnique
- son appartenance à un groupe social dont une caractéristique est perçue de manière hostile par le reste de la société

Les critères qui permettent de prétendre à la protection subsidiaire : donne droit à une carte de séjour vie privée et familiale de 4 ans

Lorsque le jeune ne remplit pas les critères précédents MAIS en cas de crainte de :

- peine de mort
- traitements inhumains ou dégradants
- menace directe dans un conflit armé

Toutes les modalités de demande d'asile :

www.ofpra.gouv.fr ou vous trouverez notamment un nouveau guide, paru en janvier 2020, le *"Guide de l'asile pour les mineurs non accompagnés en France"*.

QUESTIONS DE DROIT

PASSEPORT et ETAT CIVIL

Le jeune ne fait **PAS** de procédure de **DEMANDE D'ASILE** : la **DEMANDE DE PASSEPORT**

Le jeune est en possession de papiers :

Une question :

A-t-il un acte de naissance ?

Si OUI : faire directement la demande de passeport

Si NON : prendre contact avec son pays d'origine puis prendre contact avec le consulat du pays à Paris

En tout dernier recours, lorsque le jeune n'a PAS pu récupérer son acte de naissance :

Faire une requête aux fins de jugement supplétif d'acte d'état civil auprès du Tribunal de Grande Instance

Conseils :

Prendre un avocat spécialisé

Fournir le maximum de preuves

Faire une demande d'aide juridictionnelle pour un mineur confié à l'ASE

Les différentes cartes de séjour

La carte de séjour temporaire,
délivrée pour 1 an, au maximum

- Pour la première carte étudiant
- Pour les travailleurs temporaires
- Pour la première carte salarié
- Pour la première carte vie privée et familiale

La carte de séjour pluriannuelle,
délivrée pour 4 an, au maximum

- Pour la deuxième carte étudiant
- Pour la deuxième carte salarié
- Pour la deuxième carte vie privée et familiale

Le DCEM

Document de **C**irculation des **E**trangers **M**ineurs :

- Il est obligatoire pour la délivrance des permis de conduire.
- Il sécurise les déplacements hors de France lorsque le mineur ne dispose pas encore d'un titre de séjour et d'un passeport.

Le DCEM se demande auprès de la préfecture ou sous-préfecture, il est valable jusqu'à la veille des 19 ans et est délivré pour une durée de 5 ans maximum.

QUESTIONS DE DROIT

L'âge de prise en charge par l'ASE
Une donnée déterminante pour le parcours juridique
vers la régularisation et l'accompagnement du MNA

Les jeunes pris en charge par l'ASE AVANT 15 ANS

La carte de séjour

Déclaration de nationalité avant ses 18 ans au Tribunal d'Instance

OU

La carte de séjour mention vie privée et familiale avant ses 19 ans à la Préfecture

Le DCEM

De droit si l'on remplit les conditions de la carte vie privée et familiale.

Les jeunes pris en charge par l'ASE ENTRE 15 ET 16 ANS

La carte de séjour

Naturalisation après 5 ans de présence en France auprès de la Préfecture de Région

OU

La carte de séjour mention vie privée et familiale avant ses 19 ans à la Préfecture

Le DCEM

De droit si l'on remplit les conditions de la carte vie privée et familiale.

Les jeunes pris en charge par l'ASE APRES 16 ANS

La carte de séjour

- Si CDD : carte de séjour mention travailleur temporaire avant 18 ans auprès de la Préfecture
- Si CDI : carte de séjour mention salarié avant 18 ans auprès de la Préfecture et naturalisation après 5 ans de présence en France
- Si études : carte de séjour mention étudiant avant 18 ans auprès de la Préfecture
- Pendant la procédure : carte de séjour mention vie privée et familiale
- En cas de condamnation de la partie tierce

Le DCEM

- Sur appréciation du Préfet en invoquant la jurisprudence CE, 3 octobre 2012, n°351906 selon laquelle le refus de délivrance de ce document porte atteinte aux droits de l'enfant.

Les situations exceptionnelles

- Si les liens en France sont plus importants qu'au pays d'origine
- Pour des considérations humanitaires (proxénétisme, agression ou atteinte sexuelle, esclavage, soumission au travail forcé, réduction en servitude, prélèvement d'organes...)

PARCOURS D'EXIL

D'où viennent les MNA ?

Majoritairement des garçons, même si la proportion de filles augmente ces dernières années, et âgés de 16 et 17 ans, même s'il y a de plus en plus de très jeunes mineurs non accompagnés, ils viennent principalement d'Afrique subsaharienne (Mali, Guinée, Côte d'Ivoire, Cameroun, RDC, Nigéria). En France, les MNA sont également originaires d'Afghanistan, du Pakistan, du Bangladesh, d'Érythrée, du Soudan, d'Angola, de Syrie et d'Europe de l'Est.

Typologie des parcours d'exil

Angéline Etiemble et Omar Zanna, Synthèse juin 2013 *"Des typologies pour faire connaissance avec les mineurs isolés étrangers et mieux les accompagner"*.

Le mineur-mandaté

Le mandaté-travailleur

Ils ont endossé un mandat familial : se rendre en Europe pour aider financièrement ceux qui restent.

Ils ambitionnent de travailler rapidement.

Ils ne sont pas forcément en demande de protection à leur arrivée.

Les professionnels ont des difficultés à les rendre acteurs de leur parcours en prenant des distances vis à vis de leur mandature.

La prégnance du mandat familial, ou de la communauté d'origine résidant en France, constitue souvent un obstacle à la prise en charge et à l'orientation.

Le jeune n'a pas de projet migratoire personnel.

Le mandaté-étudiant

Son projet est d'acquiescer un métier correspondant à son parcours scolaire, son milieu social, impossible à concrétiser dans son pays.

Ces mineurs sont souvent originaires des pays francophones africains et plus fréquemment de sexe féminin.

L'enjeu éducatif consiste à leur faire revisiter leur projet d'études longues, souvent peu réaliste, pour des formations plus courtes, en raison notamment de la prise en charge à la majorité et des contraintes du titre de séjour.

Le mandaté-initié

La migration s'apparente à un voyage initiatique, un rite de passage de l'enfance à l'âge adulte en miroir de ce qu'ont vécu les pères et les aînés.

La migration internationale est une adaptation de migrations traditionnelles.

L'enjeu éducatif est de ne pas proposer un accompagnement trop protecteur et affectif, antinomique avec le principe du rite initiatique.

Le mineur-exilé

Originaires des pays touchés par les guerres et/ou les conflits ethniques.

Motifs du départ : crainte des répressions liées aux activités politiques de leurs proches ou du fait de leur appartenance ethnique.

Mais aussi pour des raisons socioculturelles : mariage forcé, excision, extorsion de fond, accusations de sorcellerie, conflits fonciers et héritages parfois sujets à des rapt et assassinats.

Ces jeunes sont très vulnérables ayant des vécus traumatiques liés à la séparation souvent brutale avec les parents.

Ces jeunes sans repères sont en premier lieu demandeurs de protection.

Les professionnels souhaitent pour eux des consultations ethnopsychiatriques qui restent encore trop peu fréquentes.

Le mineur-exploité

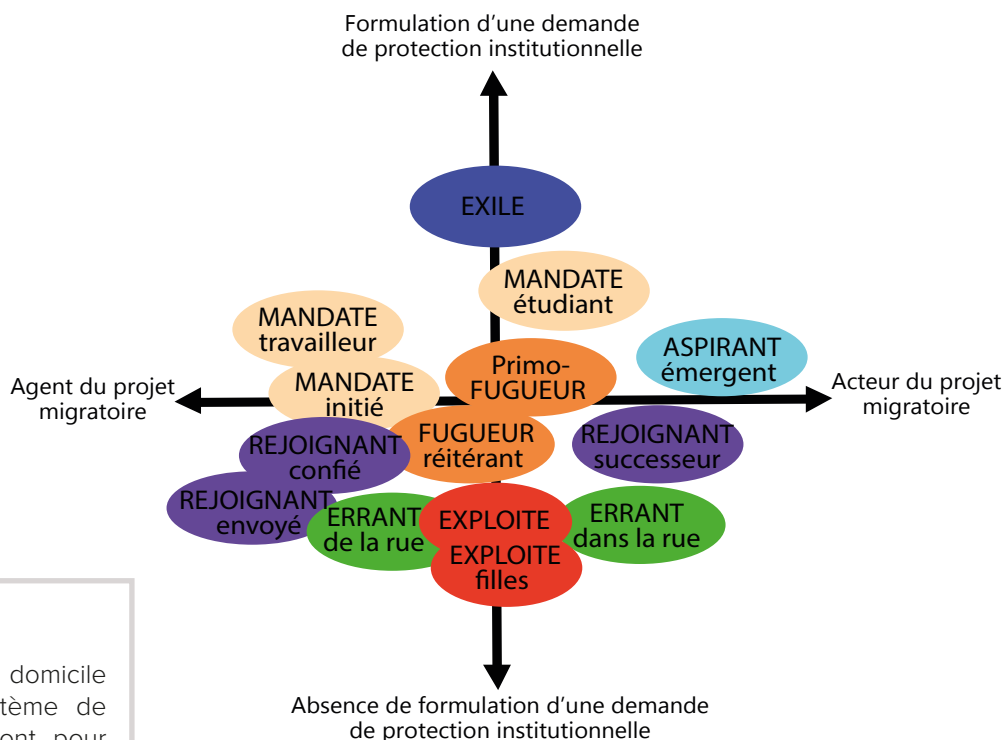
Ils sont victimes de phénomènes proches ou assimilables à la traite des êtres humains (Prostitution, mendicité, vols, ateliers clandestins, domesticité...).

Les jeunes, et parfois leurs parents, sont souvent victimes d'une duperie quant aux motifs de la migration (Ecole, travail, aide à la famille...)

Il est aujourd'hui difficile d'estimer le nombre réel de mineurs dans cette situation, sachant que les filles sont souvent concernées et n'apparaissent au grand jour que lorsqu'elles arrivent à s'échapper, ou que leur état (MST et/ou grossesse) ne permet plus une prise en charge par la "communauté".

PARCOURS D'EXIL

Types de mineurs et leurs figures



Le mineur-fugueur

Adolescents quittant sans prévenir le domicile familial ou l'orphelinat pour un "baptême de l'ailleurs". Les transports modernes sont pour beaucoup dans ces fugues et ils se retrouvent rapidement au-delà des frontières.

Le primo-fugueur

Une fois passé de l'autre côté de la frontière la fuite en avant peut lui faire peur. Il accepte alors généralement les prises en charge proposées.

Le fugeur-réitérant

Arrivé sur le territoire, il persévère souvent dans sa quête de l'ailleurs en fuyant les structures d'accueil.

Il semble reproduire la 'fugue originelle'.

Un suivi ethnopsychiatrique est conseillé afin de tenter de stopper cette forme de compulsion de répétition.

Le mineur-errant

Enfants "dans la rue", ils se sont souvent peu à peu éloignés de leur famille ou de l'institution. Leur temps migratoire est plutôt distendu.

Il commence par une série d'errements de plusieurs mois, voire années, dans leur pays. L'errance locale se transforme ensuite en errance internationale.

Ils vivent souvent dans les zones frontalières.

Pour certains, leurs parents, en situation de grande précarité, résident parfois en France de façon intermittente.

Ils s'installent dans la débrouille vivante de la mendicité, du vol et de la prostitution.

Les mineurs de la rue peuvent être jeunes, de 9 à 13 ans, et vivent en groupe, socialisés dans la rue.

Les acteurs de terrain ont des difficultés à les approcher, ne serait-ce que pour une mise à l'abri.

Le mineur-rejoignant

Le mineur-envoyé

Le projet est de rejoindre un parent ou membre de la famille élargie. Ce type de mineur est limité au regard de la définition juridique de l'isolement.

Le mineur-confié

Il est adressé par ses parents à des proches émigrés en Europe dans le cadre d'une tutelle ou adoption traditionnelle. Sa situation de MNA s'explique par le temps nécessaire à l'officialisation de la tutelle.

Le mineur-successeur

Il est souvent à l'initiative du regroupement familial avec un parent ou membre de la famille élargie.

Le mineur-aspirant

Il est engagé dans une forme de quête plus personnelle, cherchant à se réaliser à travers la migration en tant qu'individu.

Il souhaite s'émanciper du milieu familial et de la société d'origine.

Il est souvent politisé et dénonce la corruption, l'injustice, les inégalités et les discriminations à l'œuvre dans son pays.

Les stratégies d'acculturation, éléments de compréhension des processus psychologiques en situation interculturelle

L'appréhension des processus d'acculturation, compte tenu de la complexité de ces changements qui touchent tous les domaines de la vie humaine, posent de nombreuses questions aux professionnels. Ils varient en fonction de nombreux paramètres et sont toujours asymétriques : c'est toujours la société d'accueil qui exerce une pression aux changements. Difficultés aussi car l'acculturation est un processus hautement individuel où chacun intègre de façon unique du nouveau dans l'ancien.

Qu'est-ce que l'acculturation ?

L'acculturation est le processus d'un changement culturel et psychologique en tant que conséquence et résultat du contact entre groupes culturels et leurs membres.

Le modèle de John W.Berry

Ce modèle est une référence en matière de psychologie sociale et interculturelle concernant les stratégies d'acculturation adoptées par les immigrants dans une nouvelle société.

Ce modèle s'articule autour de deux questions :

- L'individu conservera ou pas et se référera à ou pas à sa culture d'origine.
- Il adoptera aussi la culture d'accueil à un certain degré, ou pas.

En croisant les réponses à ces deux questions que Berry a proposé quatre stratégies d'acculturation.

Tableau des stratégies d'acculturation adoptées par les immigrants (John W.Berry)		Maintien de la culture d'origine	
		OUI	NON
Adoption de la culture d'accueil	OUI	Intégration	Assimilation
	NON	Séparation	Marginalisation

STRATEGIES D'ACCULTURATION

Les 4 stratégies d'acculturation et la société d'accueil

Assimilation

Processus par lequel la culture d'accueil est intériorisée sans articulation avec la culture d'origine, celle-ci étant refoulée, dévalorisée. La déculturation qui touche la culture d'origine est souvent le mouvement associé.

Séparation/Ségrégation

Il s'agit d'une volonté de ne pas rencontrer les représentants de la culture d'accueil, un refus du contact avec les porteurs de cette nouvelle culture qui suscitent ici un sentiment de danger interne chez la personne en situation interculturelle. Le mouvement associé est un renforcement du sens attribué aux valeurs culturelles existantes avant l'exil.

Marginalisation

Lorsque la déculturation affecte les différents modèles culturels qui traversent l'individu, la participation à la vie des groupes porteurs des cultures d'accueil ou des cultures d'origine est empêchée, aucune des propositions culturelles anciennes ou nouvelles ne fait sens pour la personne, peuvent alors s'ensuivre des tentatives d'affiliation vers des petits groupes de pairs afin de « créer » des communautés malgré tout contenantes.

Intégration

Aménagement complexe qui atteste d'une participation active au sein de la culture d'accueil tout en cultivant des spécificités culturelles appartenant au monde précédent l'exil.

Ces 4 stratégies d'acculturation ne sont bien sûr pas cloisonnées, et la personne peut passer par ces différentes phases dans la société d'accueil, et ce à divers degrés, en tendant plus ou moins vers l'une de ces stratégies.

Ce modèle permet de comprendre certaines attitudes que peuvent avoir les jeunes MNA, attitudes qui peuvent être déconcertantes, ou ressembler à des "retours en arrière" pour les équipes socioéducatives dans leur accompagnement quotidien et la réalisation du projet du jeune. Il ne faut pas hésiter à leur parler de ces stratégies identitaires afin de leur donner des éléments de compréhension de ce qu'ils ressentent, et notamment par rapport au conflit intérieur potentiel par rapport à leur famille et leurs parents.

INTER- CULTURES

Éléments d'interculturalité pour mieux accompagner les MNA dans leur accès au droit, à la santé et dans la compréhension des codes sociaux du pays d'accueil

Gagner la CONFIANCE du jeune et mettre en place une stratégie de COMPREHENSION culturelle mutuelle

"Qui suis-je pour te demander d'avoir confiance en moi ?"

S'intéresser à, se montrer disponible, savoir d'où vient le jeune pour prendre en compte sa culture dans les modalités de l'accueil.

Si l'accueil est un moment déterminant pour l'ensemble des résidents, il est d'autant plus essentiel pour les MNA. La rencontre avec le MNA ne peut se faire sans une condition indispensable : la confiance. C'est un préalable à un accompagnement réussi dans tous les domaines. Or, cette confiance s'établit en passant du temps avec le jeune, et notamment dans le cadre d'activités de groupe (sportives, culturelles, de création...) en dehors du temps d'accompagnement juridique, santé, scolaire et formatif.

Gagner cette confiance est loin d'être évident tant la charge administrative est importante et le temps manquant. A cette contrainte s'ajoute la difficulté selon laquelle la majorité des jeunes ont vécu des expériences difficiles, voire traumatiques, qui leur ont appris à ne surtout pas faire confiance à qui que ce soit. Enfin, la prise en charge institutionnelle et financière dont ils sont l'objet reste pour eux mystérieuse, voire inquiétante. Les pouvoirs publics dans la majorité des pays dont ils viennent sont inexistantes, déstructurées ou corrompues. La seule connaissance directe qu'ils peuvent avoir de l'occident est liée à l'aide humanitaire.

Des questions fondamentales se posent ainsi dans le cadre de la stratégie d'acculturation dans laquelle ils se trouvent. *"Pourquoi m'aide-tu ? Que veux-tu en échange ? D'où vient l'argent ?"* Des questions auxquelles il faut être en mesure de répondre pour gagner la confiance du jeune.

La réponse globale renvoie au projet humaniste et républicain qui met l'accent sur l'accompagnement des jeunes vulnérables en vue d'en faire des citoyens autonomes et clairvoyants.

"Se comprendre et non se prendre mutuellement pour des fous"

Donner à comprendre les éléments essentiels de notre culture en prenant en compte la culture du jeune

Les MNA ne peuvent appréhender qui nous sommes si nous ne leur donnons pas à comprendre des éléments essentiels à notre culture, et notamment les rites initiatiques, rites essentiels dans leur propre culture. La France est, a contrario, un pays à culture pédagogique, axé autour de l'apprentissage du savoir tout au long de la vie.

Il est nécessaire de leur parler de la culture d'ici et entendre également leur propre culture. Il est aussi important d'expliquer nos constructions culturelles, quels sont les rites que l'on a vécu (la première communion, un engagement militant...). Avec les migrants, le concept de "rester à la bonne distance" ne fonctionne pas si l'on veut les comprendre. Il est nécessaire de donner un peu de soi-même pour gagner la nécessaire confiance.

Expliquer ce qu'est à la base Habitat Jeunes, d'où nous venons, c'est à dire la base religieuse et la base éducation populaire et militante, les raisons pour lesquels le réseau s'est développé et les missions des travailleurs sociaux, la raison de ces missions, pourquoi ce choix de devenir travailleur social, permettra aux jeunes MNA de mieux accepter l'ensemble des règles et de mieux comprendre ces codes sociaux qui lui sont inconnus.

INTER- CULTURES

Comprendre et prendre en compte les PRINCIPAUX SOCLES sur lesquels repose la culture du jeune

DON et CONTRE DON la théorie de Marcel Mauss

Pour appréhender la question de la dette et du code l'honneur.

Le don/contre-don est une forme de contrat social, basé sur la réciprocité, pour appartenir à une société. Mais le don/contre-don a aussi une logique économique et est un contrat social, un contrat fondateur de liens sociaux : « *une prestation obligeant mutuellement donneur et receveur et qui, de fait, les unit par une forme de contrat social* ». Le donneur a une forme de prestige ou d'honneur dans le fait de savoir-donner, quant au receveur il doit d'abord savoir-recevoir et doit ensuite savoir-rendre à d'autres « un équivalent » de ce qu'il a reçu.

La question de la DETTE

La prise en charge financière totale par le département du MNA leur pose question à plusieurs niveaux.

Pour répondre à leurs interrogations, il est intéressant de leur expliquer :

- Qui paye et comment fonctionne le système, cela permet de justifier la différence éventuelle du prix de journée entre les MNA prise en charge par différents départements au sein d'une même résidence Habitat Jeunes
- Qu'ils rendront un jour ce que la société leur a donné en payant des impôts, et qu'ils en payent d'ailleurs déjà au travers de la TVA.
- Ne pas hésitez à dire ce que l'on gagne et ce que l'on donne à l'Etat afin qu'ils se rendent compte de l'importance des charges prélevées et de ce à quoi elles servent, dont à financer l'ASE.

Ces explications peuvent leur permettre de comprendre que notre société ne cherche pas la déculturation. Il ne leur est pas demandé de se dédommager de leur dette. Ils peuvent imaginer, s'il n'y a pas d'explication que la monnaie d'échange pour bénéficier de cette prise en charge correspond à l'abandon d'éléments de leur culture d'origine. Il est d'ailleurs nécessaire, dans ce cadre, de rappeler que notre société est laïque. Par exemple, concernant la question de la religion et de la laïcité, il est intéressant de leur expliquer que la religion n'est pas une affaire d'Etat mais une affaire personnelle avec des règles à respecter dans l'espace public, mais qu'ils peuvent continuer à croire et exercer leur religion et croyances dans la sphère privée.

La question du CODE de l'HONNEUR

Le code de l'honneur est une structure anthropologique qui régit les rapports humains au sein de nombreuses sociétés d'où arrivent ces jeunes. C'est le respect du code partagé de l'honneur et de la honte qui pour la majorité d'entre eux garantit, mieux que le Droit, l'exécution réciproque des échanges. Pour les jeunes MNA c'est souvent une découverte que nous ne puissions pas fonctionner ainsi. Ainsi, au quotidien cela se traduit par la nécessité de célébrer au sein de la structure les grands événements de la vie, mais aussi d'adopter des comportements particulièrement respectueux (attitudes, verbalisation) dans des conditions difficiles tels qu'une maladie ou une hospitalisation. Ignorer une personne dans cette situation peut être une offense qui peut engendrer la perte de confiance du jeune.

ETHNO- PSYCHIATRIE

Éléments d'ethnopsychiatrie et psychologie pour mieux comprendre et accompagner les MNA dans les problématiques d'ordre psychique

Un lien de base incontournable

www.lien-social.com/Que-peut-apporter-l-ethnopsychiatrie-au-travail-social

Pourquoi valoriser l'approche ethnopsychiatrique

*"L'ethnopsychiatrie traite également la dimension culturelle du désordre (et de sa prise en charge) et l'analyse des fondements psychiques. Sa méthode originale est le "complémentarisme" entre la psychanalyse et l'anthropologie. Elle jette un nouveau pont entre le clinicien et son patient, entre les thérapies traditionnelles et le traitement moderne, entre le dehors (la culture), et le dedans (le psychisme). Cette approche trouve de fructueuses applications en situation de migration, notamment pour l'enfant déchiré entre la culture de ses parents et celle du pays d'accueil." Marie-Rose Moro dans *Principes théoriques et méthodologiques de l'ethnopsychiatrie**

Comprendre et adapter son attitude et sa réponse aux problématiques d'ordre psychique

Le rapport au magique, à "l'autre monde"

- Ne pas nier les croyances religieuses et magiques, s'y adapter tout en mettant en avant le nécessaire respect du collectif et de l'autre. A titre d'exemple il est intéressant que les jeunes puissent se sentir suffisamment en confiance pour nous tenir au courant de leur rapport avec les médecines traditionnelles.
- Comprendre que la notion de traumatisme est occidentale. Il se peut que nous soyons étonnés qu'un jeune n'associe pas les symptômes psychopathologiques dont il souffre avec une scène traumatique. Une posture décentrée permet alors d'écouter les personnes lorsqu'il identifie ces symptômes comme des manifestations des forces invisibles. Il faut savoir écouter le sens que « *les gens donnent eux-mêmes à leurs habitudes, à leurs croyances, à leurs traditions, à leurs souffrances* ».
- Ne pas forcément analyser les modalités de décompensation traumatique avec notre regard d'occidental, en l'assimilant à des symptômes de schizophrénie (hallucinations, voix, démons). La possession peut être parfois une modalité rationnelle dans leur explication des modalités de décompensation traumatiques.
- Orienter prioritairement, lorsque cela est possible, le jeune MNA vers des clinicien-ne-s formé-e-s à l'ethnopsychiatrie et la psychothérapie interculturelle.

Le rapport au groupe

La prégnance du groupe fait partie du quotidien des MNA, il est intéressant de l'utiliser pour véhiculer certains codes sociaux, certains messages au-delà et parfois en plus de l'approche thérapeutique. Ces moments peuvent aussi participer à la compréhension de ce qu'est la mixité culturelle et sexuelle.

- Marquer les moments de passage : naissance, mariage, deuil, diplôme... comme des moments personnels mais inscrits dans un groupe à un moment donné, celui de la résidence Habitat Jeunes.
- Utiliser les activités créatives telles que le théâtre, la danse, la musique comme activités thérapeutiques.
- Permettre aussi le fait qu'ils se retrouvent entre eux pour des moments de fêtes qui leur permettent de se rassurer face au nouvel environnement dans lequel ils se trouvent.

ADOS- SANS FAMILLE ?

Des adolescents avec des expériences d'adultes qui doivent faire comme s'ils n'avaient plus de famille, même lorsque ce n'est pas le cas.

Des adolescents comme les autres ?

L'une des spécificités de MNA par rapport aux autres jeunes de l'ASE est de venir de cultures où l'adolescence est vécue différemment, même si cette période de la vie a tendance à s'uniformiser à travers le monde. Par ailleurs, l'expérience de l'exil, le fait qu'ils ne soient pas toujours (bien que reconnus) mineurs, l'existence d'une femme, d'un mari, voire d'enfant(s) au pays d'origine, impliquent qu'ils ne peuvent être traités comme des adolescents d'ici. Cela n'empêche pas qu'ils aient aussi des comportements typiques à l'adolescence.

Adapter ses pratiques

- En leur laissant plus d'autonomie qu'aux autres mineurs dans l'accompagnement aux sorties quotidiennes (courses...)
- En leur expliquant clairement le cadre et le règlement en Habitat Jeunes du fait qu'ils sont officiellement mineurs.
- En ayant conscience que malgré leur adolescence ils portent des responsabilités d'adultes (nourrir la famille, travailler...)

Des adolescents sans famille ?

La famille n'est officiellement pas un sujet alors qu'elle est au cœur du sujet.

S'il est obligatoire aux yeux de la loi et pour la prise en charge des MNA par l'ASE qu'ils n'aient plus aucun lien familial dans le pays d'accueil comme dans le pays d'origine, la réalité est souvent toute autre. Conscients de cette condition, les jeunes ne veulent souvent pas que les travailleurs sociaux entrent dans leur histoire de famille et peuvent parfois raconter une histoire inventée (souvent par leur famille), condition sine qua non pour être accueillis en Europe. Cette "histoire mensonge", lorsqu'elle est découverte, peut être mal vécue par les travailleurs sociaux alors qu'elle ne s'adresse pas à eux. Le rapport à la famille est aussi fondamental lorsque le jeune rencontre des difficultés psychologiques ou psychiatriques.

Adapter ses pratiques

- Inscrire la question du rapport aux familles dans le projet d'établissement
- Essayer de connaître la réalité du rapport à la famille du jeune afin de l'aider dans le cheminement de son projet
- Mettre en place un système (tel qu'un téléphone dédié à l'appel aux familles) lorsque le jeune en ressent le besoin.
- Être attentif aux sentiments du jeune et au conflit intérieur qu'il peut vivre dans les changements qui s'opèrent en lui par rapport aux codes culturels et religieux de sa famille.
- Envisager, dans des cas complexes, la possibilité pour le travailleur social d'entrer en contact avec la famille



URHAJ

OCCITANIE

occitanie@unhaj.org

www.habitatjeunesoccitanie.org